



Tournoi du Basket Club de Fraire-Philippeville du 27 janvier 2019

Règlement

Article 1:

Le tournoi est organisé par le Basket Club de Fraire-Philippeville, le dimanche 27 janvier 2019 dans ses installations de Philippeville : Hall Omnisports de Philippeville, rue de la Gendarmerie 30B à 5600 Philippeville

Article 2 :

Les rencontres se dérouleront selon les règles du Mini-basket de l'A.W.B.B.

Veuillez tenir compte des aménagements suivants :

Catégories	Nbre d'équipes	Nbre de rencontres par équipe	Hauteur des panneaux	Ballons	Temps de jeu*
U7	3	min. 2	2m60	5 (jaune)	6x4'
U8	3	min. 2	2m60	5 (jaune)	6x4'
U9	3	min. 2	2m60	5 (rouge)	4x8'
U10	3	min. 2	2m60	5 (rouge)	4x8'

(*)Tous les matches se joueront sans arrêt de chronomètre.

Article 3 :

Les dates de naissance des enfants pouvant jouer dans les différentes catégories sont définies de la manière suivante :

- U7 : 2012, 2013 et 2014
- U8 : 2011 et 2012
- U9 : 2010 et 2011
- U10 : 2009 et 2010

Pour la bonne réussite sportive de la journée, ces dates de naissances seront respectées et les licences seront vérifiées.



Article 4 :

Pas de temps-mort tout au long de la rencontre. Pas de remplacement pendant la période sauf si un joueur se blesse

Article 5 :

Le temps réservé à chaque match étant limité à 3/4 heure, l'échauffement d'avant-match durera 10 minutes, le temps de repos entre chaque période est de 1 minute et le temps de repos à la mi-temps est de 3 minutes.

Article 6 :

Pour toutes les catégories les rencontres se joueront de la manière suivante:

- 2 rencontres minimum pour toutes les équipes
- pas de score
- l'échauffement est commun. Il est organisé en collaboration entre les deux formateurs

Article 7 :

Les équipes seront présentes, au Hall Omnisports, ½ heure avant le début de leurs rencontres. La feuille de match sera remplie par les 2 équipes, ¼ heure avant le début de chaque rencontre.

Article 8 :

Pour éviter toute confusion de couleurs, chaque équipe sera munie de 2 jeux de maillots, de couleur différente.

Article 9 :

Outre le Coach, chaque équipe sera accompagnée d'un(e) délégué(e) et d'un parent pouvant remplir la feuille de match.

Article 10 :

Tout litige non prévu par le présent règlement sera réglé par le comité d'organisation.

Article 11 :

Le fait de participer au tournoi atteste que le club a pris connaissance du règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

Article 12 :

L'amende prévue au T.T.A. sera réclamée à l'équipe engagée qui ne se sera pas présentée au tournoi.



Article 13 :

Le Basket Club de Fraire - Philippeville décline toute responsabilité pour tout accident, tout vol et toute perte survenant lors de leur organisation.

Soyez fair-play.